



PROCES VERBAL **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de la convocation : 10/09/2024

Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, NERET Florence, Serge RECOLET, Didier ROUMEAS, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne.

Absents excusés : Gabriel POULET, FERREUX Morgane qui donne pouvoir à Florence NERET

Secrétaire de séance : Grand Gérard

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

1. Ordre du jour :

- Approbation du PV du 16 juillet 2024
- Impayés
- DECI : présentation par Mr DAVID Éric du cabinet ED-Tech
- Echange de terrain avec la Fédération de Chasse
- Demande d'achat de terrain communal
- Travaux salle de l'avenir, rue du moulin et Eglise
- Antenne relais
- Bail agricole
- Plage : début des travaux et bilan de la saison
- Lotissement route de Chalain
- Rapports d'activité du SIDEC, du SIE du Lac d'Ilay et de TEC
- Compte rendu des commissions et des délégations
- Questions diverses.

Le PV du 16 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité

Le montant des impayés à plus de trente jours s'élève à 1 184,22€.

1. DECI, présentation par Monsieur DAVID Éric du cabinet ED-Tech :

Monsieur DAVID Éric étant absent, le sujet est reporté au prochain conseil.

2. Echange de terrain avec la fédération de chasse :

Après avoir pris connaissance du plan d'échange soumis par la fédération de chasse, le conseil municipal constate que la proposition n'est pas conforme aux souhaits de la commune. La partie 1 correspondant au chemin doit rester à la commune.

3. Demande d'achat de terrain communal

Madame le Maire donne lecture du courrier 15 juillet 2024 de Mr et Mme Michaud Thierry qui souhaitent acquérir un terrain communal soit la parcelle D261 soit la parcelle D21 (non identifiable) ; pour la construction d'un garage. Madame et Monsieur Michaud avaient en 2015 et en 2020 déjà fait des demandes d'acquisition de la parcelle D261. En 2020 la parcelle a été déclarée inconstructible (CUb03920120J0001) par le service ADS de la DDT ; dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une partie de la parcelle ZD261 a été classée en zone UR ; Madame Michaud était venue rencontrer le rapporteur durant l'enquête publique pour connaître la faisabilité de son projet.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme Christine Gras du 29 août 2024 qui souhaite acquérir la parcelle D261 sans préciser leur projet.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à Mr et Michaud Thierry à l'achat une partie de la parcelle D261 d'environ 150m² qui correspond à la partie urbanisable de cette parcelle ; et fixe le prix à 45€m², les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

4. Travaux

- Salle de l'avenir : le conseil municipal décide de confier les travaux de réfection de toiture de la salle de l'avenir à l'entreprise Caillet Jason pour la somme de 29 824,85€HT.
- Accotement rue du moulin : le conseil municipal valide le devis de TP FOREST pour la stabilisation de l'accotement rue du moulin d'un montant de 2 885,00€HT.
- Travaux Eglise : Groupama a confirmé que la commune n'avait pas l'obligation d'avoir un parafoudre à l'église.
- Passerelle sur le Hérisson : le dossier a été adressé à Terre d'Emeraude Communautés pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% des dépenses.

5. Antenne Relais :

L'arrêté ministériel du 16 juillet 2024 a inscrit la commune de Doucier dans le programme de déploiement du réseau de téléphonie mobile. A ce titre c'est Free Mobile qui a été chargé d'implanter une antenne-relais sur la commune pouvant accueillir les 4 opérateurs principaux. Une première rencontre a eu lieu en mairie et une réunion en préfecture est prévue le 23 septembre 2024.

6. Bail agricole

Madame le Maire quitte la salle, et ne participe ni au débat ni au vote. Suite à la dénonciation du Bail de la parcelle ZB55 par Mr Mulkowski Léon, et l'autorisation d'exploiter obtenue par Mr Roux Gaël pour cette parcelle ; le conseil municipal décide de louer la parcelle ZB55 au GAEC ROUX pour un loyer de 84,53€ annuel révisé selon l'indice des fermages. Vote : 9 voix pour

7. Plage

Les travaux d'aménagement de la plage de Doucier n'ont pas encore commencé.

Un premier bilan peut être fait par la saison 2024 ; il est positif financièrement avec un total 18296 entrées.

Les dernières factures de fonctionnement (analyses d'eau, service de sécurité du soir) devraient parvenir à la commune prochainement.

Concernant le lancement de la DSP pour la prochaine saison, la commune de Lepin-le-Lac a été sollicitée pour son expérience en la matière. D'autres communes seront contactées.

8. Lotissement route de Chalain

L'INRAP devrait commencer les sondages pour les fouilles archéologiques le 24 septembre 2024.

L'appel d'offre a été lancé auprès de trois entreprises ; c'est le cabinet ABCD qui est chargé du dossier.

9. Rapports d'activité du SIDEC, du SIE du Lac d'Ilay et de TEC

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activité du SIDEC, du SIE du lac d'Ilay et de Terre d'Emeraude Communauté.

10. Comptes rendus des commissions communales et des délégations

Un compte rendu de la réunion publique du 07 septembre 2024 sur l'aménagement du Village est fait.

La campagne d'affouage sera prochainement lancée ; le conseil municipal maintient le tarif des années précédentes.

11. Questions diverses

Madame Beysson a fait part par courrier des difficultés de stationnement rencontrées impasse des gourmets ; ce secteur fera partie du projet d'Aménagement du village.

Le SIE d'Ilay a informé la commune de la demande de raccordement au réseau d'eau potable de la Parquèterie ainsi que des différentes options possibles ; le conseil municipal émet un avis favorable pour la solution la plus courte.

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de la CAPEB.

Mme Néret et Mr Grand sont volontaires pour être les référents communaux du stagiaire de CPIE qui interviendra sur la commune pour la réalisation d'un panneau informatif sur la zone naturelle du Parc Epic.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

Le secrétaire ;
Gérard GRAND



Le Maire
Nathalie ROUX



